

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dany GAudet

<https://www.cadre21.org/membres/cf4218348f90f7ea7dfa992b>

Date d'obtention : 2021-02-23 17:56:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse d'intervention sexto permet de réagir rapidement et efficacement afin d'éviter que les images ne circulent. Il est important de ne jamais regarder les sextos en question. La trousse doit être remplie par un intervenant formé en suivant le protocole. Dans le cas d'un acte malveillant, il est important de confisquer le téléphone de l'instigateur et de communiquer avec la police sans questionner l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un protocole clair à appliquer dans les cas d'échanges de sextos, une façon de faire uniforme qui nous permettra d'intervenir rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais chercher à voir les images. Et respecter attentivement les étapes de la démarche Sextos.